

**AVIS IMPORTANT**





Une demande de règlement dûment remplie et signée est essentielle même si vous n'avez rien déboursé. Votre régime public d'assurance santé couvre une partie des frais pour les soins médicaux que vous avez reçus lors de votre voyage. CanAssistance rembourse entièrement ces frais, mais elle doit les soumettre à votre régime provincial d'assurance.

Conformément aux conditions générales du contrat, en signant le formulaire, vous autorisez CanAssistance à :

- accéder à vos renseignements personnels et aux renseignements médicaux pertinents à l'analyse de votre demande de règlement;
- payer directement les fournisseurs de service lorsque les dépenses sont admissibles.

**Tout défaut de retourner le formulaire autorise CanAssistance à vous demander de rembourser les frais qui ont été payés en votre nom.**

**Faire une demande de règlement**

-  Remplissez la demande de règlement et signez aux endroits désignés par un X.
  - Chaque personne qui a reçu des services de santé doit remplir un formulaire.
  - La demande doit être signée par le bénéficiaire (la personne qui a reçu des services de santé). Si la demande concerne un assuré mineur, elle doit être signée par le titulaire de la police.
-  Joignez tous les documents suivants:
  - Factures originales et détaillées pour tous les services de santé reçus, le diagnostic et le traitement doivent y figurer clairement.
  - Reçus originaux pour les médicaments d'ordonnance indiquant le nom du médicament, la posologie et le prix.
  - Preuve de paiement pour tous les frais réclamés, tel que la copie d'un relevé de carte de crédit ou une preuve de chèque encaissé indiquant la devise dans laquelle le service a été payé. À défaut de relevé, un reçu de transaction peut être accepté.
  - Tout autre document pertinent, tel que rapports médicaux, résultats de laboratoires, etc.
-  Faites une copie de tous les documents pour vos dossiers, car ils ne vous seront pas retournés.
-  Envoyez les formulaires dûment remplis ainsi que tous les documents originaux requis par la poste à :  
**CanAssistance**  
Service des règlements d'assurance voyage  
Case postale 910, Succursale B  
Montréal (Québec) H3B 3K8

**Informations supplémentaires**

Votre réclamation sera analysée dans les meilleurs délais suivant la réception des documents. Toutefois, certains aspects pourraient entraîner des retards dans le traitement de votre réclamation :

- toute demande incomplète ou des documents manquants;
- retard ou difficulté à obtenir une facture détaillée;
- retard ou difficulté à obtenir des renseignements médicaux.

Les dépenses admissibles sont remboursées en devise canadienne par chèque libellé au titulaire de la police. Si vous êtes couvert par plus d'une police d'assurance voyage, indiquez-le sur votre formulaire de réclamation. Nous ferons la coordination des bénéfices avec l'autre assureur au besoin.

Si vous recevez une facture, ne faites aucun paiement directement au fournisseur à moins d'instructions contraires de notre part. Veuillez nous envoyer toutes les factures reçues à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour toute question relative à votre demande de règlement, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle au 514-286-6690 ou 1 800 387-2538 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, ou par courriel à [info@qc.croixbleue.ca](mailto:info@qc.croixbleue.ca).